

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 29 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis MAURIN, Maire.

PRESENTS : Mmes Lise-Marie FLUCK-Henriette LYONNET-  
Mrs Francis MAURIN-José-Marie CARNEO-Serge BARTHELEMY-Philippe MANOEL  
Raymond SICHI

ABSENTS EXCUSES : Mmes Dominique SWINNEN- Ysaline LEGRAND - Fiona TEISSONNIERE  
Mr Jean-Noël ROLAND

PROCURATION : Mme Ysaline LEGRAND à José-Marie CARNEO  
Mr Jean-Noël ROLAND à Henriette LYONNET  
Mme Dominique SWINNEN à Lise-Marie FLUCK

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes FLUCK-LYONNET

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour, à savoir : plan de financement hangar stockage –Demande de subvention.

Le Conseil municipal donne son accord.

### **1-MAITRISE D'ŒUVRE- Réhabilitation du réservoir du village, Installation UV pour le traitement AEP Faveyrolles- DEMANDE DE SUBVENTION**

Mr le Maire donne lecture au Conseil municipal d'un état estimatif de la maîtrise d'œuvre citée en objet.

Le montant des travaux s'élève à 77 668,56€ HT

Le plan de financement pourrait s'équilibrer de la façon suivante :

Agence de l'Eau	54 367,99 €
Conseil Départemental	7 766,85 €
Commune	15 533,72 €

Il précise qu'il y a lieu de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à Mr le Maire pour solliciter lesdites aides et signer toutes les pièces s'y afférant.

### **2-DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX D'ISOLATION DE LOGEMENTS SOCIAUX**

Mr le Maire donne lecture au Conseil municipal du diagnostic de performance énergétique dressé par la Société O DIMO, diagnostic mettant en évidence l'engagement de l'isolation de deux logements dits Maison Bertrand et 2<sup>ème</sup> étage du bar-tabac, des devis de différents corps d'état ont été demandés pour réaliser lesdits travaux.

Le montant de cet investissement s'élève à 17 893,65€ soit 20 082,71 € TTC

Il précise que des subventions peuvent être allouées par le Conseil régional d'un montant de 30% par logement ainsi qu'une aide forfaitaire de 2000 € par logement à condition que ceux-ci soient conventionnés. Nos logements répondent à ce critère.

Le plan de financement pourrait s'équilibrer de la façon suivante :

Conseil Régional 9 368,10 €

Commune 8 525,55 €

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité cet investissement, donne pouvoir à Mr le Maire pour solliciter les subventions et signer toutes les pièces s'y afférant.

### **3-SOUSCRIPTION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE**

Mr le Maire expose au Conseil municipal

-que le Centre de Gestion a communiqué à la collectivité les résultats de sa consultation concernant le renouvellement de son contrat groupe pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2023

-que la collectivité adhère à l'actuel contrat groupe proposé par le CDG du Gard

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, le Code des assurances, le code des marchés publics, les diverses lois et décret

Vu le résumé des garanties proposées ;

Considérant la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire

Le rapport du maire entendu, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

#### **Article 1<sup>er</sup>**

D'accepter la proposition suivante :

Courtier GRAS SAVOYE / assureur : AXA

Durée du contrat 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, dont une première durée ferme de 3 ans reconductible 1 an

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'une préavis de 6 mois

<b>NATURE DES PRESTATIONS</b>	<b>TAUX</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
Tous risques CNRACL avec franchise de 10 jours	6,27 %	X	
Tous risques IRCANTEC avec franchise de 10 jours	0,88 %	X	

De manière optionnelle

#### **NATURE DES PRESTATIONS**

Charges patronales fixées à 48 % du TIB + NBI X

#### **Article 2**

D'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents s'y afférant

#### **Article 3**

De donner délégation à Mr le Maire pour résilier (si besoin) le contrat d'assurance statutaire en cours

#### **4-CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION DES SINISTRES LIES AUX RISQUES STATUTAIRES – contrat 2020 à 2023**

Pour faire suite à la délibération sus-indiquée, aux conditions proposées, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité, les trois articles précités, afin de mettre en application le contrat groupe d'assurance statutaire.

Par ailleurs, accepte qu'en contre partie de la mission définie dans la convention, la collectivité verse une contribution fixée à 0,25% de la masse salariale CRACL et IRCANTEC, servant d'assiette au calcul de la prime d'assurance.

#### **5-PLAN DE FINANCEMENT HANGAR DE STOCKAGE-DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL.**

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il y aurait lieu d'installer au niveau de la ferme de reconquête, au Hameau de Faveyrolles, un hangar de stockage pour le foin, paille, granulés etc...

Montant de l'investissement : 16 000 € HT

##### **Plan de financement**

ETAT DETR	4 800 € acquis
Conseil Départemental	4 000 € sollicité
Conseil Régional	4 000 €
Commune	3 200 €

Il informe le Conseil municipal qu'une aide peut être allouée par le Conseil Régional du fait qu'il s'agit d'une structure bois.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, donne pouvoir à Mr le Maire pour solliciter ladite aide et signer toutes les pièces s'y afférant.

#### **6-VIREMENT DE CREDITS au chapitre 14**

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget eau et assainissement de l'exercice 2019

##### **Crédits à ouvrir**

Chapitre 014 article 701249 nature –reversement redevance agence de l'eau 0, 38 €

##### **Crédits à réduire**

Chapitre 011 article 6063 nature –fournitures entretien et petit équipement -0, 38 €

#### **POINT SUR LES TRAVAUX MONTE-CHARGE et MONTE-PERSONNES**

Mr le Maire fait le point sur les travaux, à savoir :

EHPA « Les Jardins », les travaux sont terminés, seule une partie d'étanchéité autour du monte-personne reste à réaliser.

Clôture du Jardin Guillaume, la clôture séparant la propriété des conjoints BONFILS-BOCOGNANO/ Mairie a été mise en place. Le garde-corps du pont de la RD 193, comptabilisant 35 mètres, n'a pas été suffisant, étant donné que la clôture jouxtant les deux propriétés totalisait une longueur de 39 mètres. De ce fait, dans l'attente, il a été posé un simple grillage.

Soucieux d'harmoniser l'ensemble de ladite clôture, l'entreprise BATIFER a proposé de créer à l'identique le garde-corps sur une longueur de 4 mètres, pour un montant de 1288 € HT

Après discussion, le Conseil municipal décide à l'unanimité la proposition précitée, donne pouvoir à Mr le Maire pour signer le devis correspondant.

Cimetière :

Mr José-Marie CARNEO informe que les travaux sont terminés (mur colombarium, dépositaire et le jardin du souvenir.)

#### INTERVENTION

Mr José-Marie CARNEO, 3<sup>ème</sup> Adjoint, déclare au Conseil municipal, compte-tenu du détachement légal de Mr Maxime VIDAL, adjoint technique au poste de surveillant de baignade, il ne peut plus être en mesure d'assumer son rôle de 3<sup>ème</sup> adjoint, dans le cadre de sa délégation à compter du 1<sup>er</sup> Août pour une durée de deux mois, il n'a plus d'employé d'adjoint technique sous sa responsabilité.

Il précise qu'il ne souhaite pas percevoir son indemnité d'élus durant cette période.

Mr le Maire répond que ce détachement a été rendu obligatoire, par la législation en vigueur en matière de point de baignades. Il a dû avoir recours à Mr Maxime VIDAL, titulaire du BNSSA, car ses nombreuses démarches auprès de plusieurs structures sportives et même son contact avec « France Bleue » sont restées infructueuses.

Mr le Maire précise que sa délégation est maintenue ainsi que la rémunération s'y afférant.

Fin de séance à 19 heures 15

1-M.O. réhabilitation réservoir bassin Les Plantiers Dde de subvention	2019-036
2-Dde de subvention travaux deux logements sociaux	2019-037
3-Souscription contrat groupe statutaire	2019-038
4-Convention délégation gestions sinistres contrat 2020-2023	2019-039
5-virement de crédits chap 014	2019-040
6-plan de financement hangar stockage –Dde de subvention	2019-041

F.MAURIN                      Y. LEGRAND                      L.M FLUCK                      J.M. CARNEO

S. BARTHELEMY                      H. LYONNET                      P. MANOEL                      J.N.ROLAND

R. SICHU                      D. SWINNEN                      F. TEISSONNIERE